

# EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 05 octobre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 septembre 2023
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication: 11 octobre 2023
Suffrages exprimés	35	

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marylène HENAULT, Mme Fanny MESPLET, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

#### POUVOIRS:

Mme Marylène HENAULT a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS, Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE Mme Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

### OBJET: ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - CONSEILS D'ECOLE : MODIFICATION DES MEMBRES

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

**VU** la délibération n°20200630-08 en date du 30 juin 2020 relative à la désignation des membres siégeant au conseil des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Dax : maternelle Galliéni, maternelle Albert Pomade, maternelle Lucie Aubrac, maternelle Léon Gischia, maternelle Antoine de Saint-Exupéry, élémentaire Sully, élémentaire Lucie Aubrac, élémentaire Antoine de Saint-Exupéry, primaire Simone Veil (maternelle et élémentaire), primaire Robert Badinter (maternelle et élémentaire).

**CONSIDERANT** que les conseils d'école sont notamment composés, outre le maire et son représentant désigné par arrêté, par un conseiller municipal désigné en son sein par le conseil municipal,

**CONSIDERANT** la démission de Madame Marylène DESTANDAU de son mandat de conseillère municipale et par voie de conséquence, de sa qualité de membre siégeant aux conseils des écoles maternelles et élémentaires susvisées,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner un nouveau membre élu,

**CONSIDERANT** qu'il convient, après appel de candidatures pour les conseils des écoles maternelles et élémentaires de procéder aux opérations de vote, le cas échéant à main levée sur décision à l'unanimité du conseil municipal.

## SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

**DECIDE** de procéder à cette désignation par un vote à main levée,

**DESIGNE** Mme Aline DUZERT appelée à siéger, avec le maire ou son représentant, au sein de chaque conseil des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Dax.

Secrétaire de séance, Alexis ARRAS. Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

> Julien DUBOIS Maire de Dax Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »